VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Louisiane à la station Flournoy, le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1|2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante douze et demi (72 1|2) acres de terre, décrits comme suit

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1366 pieds and 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt-huit au-dessus de la corporation et range; de la nord 18 degrés est 1548 pieds à l'enseigne, de la nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin de la sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de la sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de la sud 25 degrés 25 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre de Texas & Pacific Railroad arpenté, de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commence-ment. Contenant 57 acres exclusif du droit de vote.

Quatre et demie (15 1|2) acres de terre étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds la dite distance étant des points suivants sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard; étendue de 100 pieds commence à la station 458x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490 une distance de 2 000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue ou respectivement comprend 15 1|2 acres plus ou moins avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer

Conditions—Une mise ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un an et deux ans démontrée par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantie par hypothèque et privilège de vendeur et privilège de l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets. L'acquéreur devant assurer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais notariés tant que hypothécaire, transfert, recherches de titres et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Gramlt Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Barbara Steurer, veuve en première noce de James Doyle et en deuxième noce de John Baptiste Keifer.

No 87 934—Cour Civile de District.

MERCREDI, le 14 juillet 1909 à 10:30 heures a. m. sur les lieux No 822 rue Deuxième Ameublement de meubles de salon, comptant en ameublements de chambres, salon, antiques, Glaces, fourneaux, lingerie etc. Bijouterie, comprenant de bagues, bracelets, bretelles de montre, broches etc. épingleries, etc.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
Bureau, No 137 rue Carondelet
Oscar Schreiber, avocat.
4 juil—4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Chrapka.

No 88,769—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909 dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit et donnée mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant situé dans la Troisième District de cette ville dans l'Ilet No 886, (autrefois No 24) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Priour (autrefois Josephine) Union (maintenant Tours) et Bienville (autrefois Sabledo), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Aguiana, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant et mesura maintenant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une mise ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, notamment 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Rudolphe Koeer notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mme Barbara Steurer

Veuve en premier mariage de James Doyle et en second mariage de Jean, ... Baptiste Keifer.

No 89,934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI, 5 Août 1909, à MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

L'Elégant Cottage Double,

Nos 822—824 rue Deuxième.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci-dessous mentionnée, le 20 juin 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus nommés, ce qui suit:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième district de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 197 borné par les rues Deuxième, Laurel, Troisième et Annonciation, désigné par le No six d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de l'ancienne ville de Lafayette, daté du 24 juin 1865, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Deuxième entre les rues Annonciation et Laurel, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur la ligne séparative du lot No sept, cent vingt six pieds un pouce et une ligne en profondeur sur la ligne séparative du lot No cinq et trente pieds quatre pouces et deux lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, notamment 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Rudolphe Koeer notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips.

No 86,981. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Mire et Tenti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le 15 mars d'avril 1902, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (30 pieds de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon veuve de Bernhardt Phillips, de la "Hospital Land Company Ltd", d'après un acte passé pardevant Nicholas B. Trist ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1902, enregistré dans le livre des transferts 192, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an en deux ans, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 0|0 honoraires d'avocat en cas de poursuite; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John K. Upton, notaire.

H. K. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple Attrayant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais

Julie Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Hafley et al.

No 89,685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 juin 1909, et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes dépendances et appartenances ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Marais et Feliciana, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 de l'ilet No 480 et mesurant 30 pieds de face à la rue Montégut sur 136 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de cette ville, daté du 9 jan. 1884, annexé à un acte de vente par J. F. De Rodignac et ale à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1885, étant la même propriété, laquelle a été acquise du défunt Michael Harrington, par achat de la Firemen's, Bldg Assn., par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 7 décembre 1893, enregistré en le livre des transferts 154 folio 56.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisine, une grande place pour un cheval et wagon.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an en deux ans, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John Janvier, notaire aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Ernest T. Florance, Saunders, Dufour et Delaney, John Janvier, avocats.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Valeur du Troisième District,

Cottage Simple 2029 Rue Lapeyrouse,

Près de Galvez.

Deux Terrains, Extra Grands, Rue Lapeyrouse,

Entre Johnson et Galvez Cottage Contigu

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez,

Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,

Près de la rue Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,

Entre les rues Lapeyrouse et Orange.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Privées et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte et le voisinage est des meilleurs.

Joseph Burckel et als vs les mineurs Burckel.

No 85,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Orange, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande écurie, grand chemin pour voiture et cour.

2: Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange, Lapeyrouse, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-cinq (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Orange et Johnson, dans l'ilet No 1037 désigné par la lettre C, mesurant trente-et-un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, soixante-dix (70) pieds six (6) pouces sur la ligne du lot B et cent quinze (115) pieds huit (8) pouces trois (3) lignes de profondeur sur la ligne du lot D.

Les améliorations sont un cottage simple, deux chambres, cuisine et chemin de voiture 1618 rue Galvez.

4: Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1037, borné par les rues Lapeyrouse, Orange, Galvez et Johnson, désigné par la lettre D mesurant trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Galvez cinquante six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, cent quinze pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot C et cent soixante deux (162) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur l'autre ligne du côté.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1620 rue Galvez, contenant 3 chambres et chemin de voiture.

5: Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Orange, Roxanna et Lapeyrouse, désignés comme lots C et D, et mesurant en mesure américaine comme suit: le lot C commençant soixante-cinq (65) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de la rue Orange et ayant trente-deux (32) pieds onze (11) pouces six (6) lignes à la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur. Le lot D est contigu au lot C sur le côté vers la rue Lapeyrouse et mesurant trente-deux (32) pieds six (6) pouces à la rue Dorgenois sur une première profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot C, de soixante (60) pieds, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Lapeyrouse, parallèle à la rue Dorgenois vingt-sept (27) pieds de là sur une deuxième ligne de profondeur de quarante-cinq (45) pieds et un (1) pouce, de là cinq (5) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne du côté vers la rue Lapeyrouse de cent cinq (105) pieds un (1) pouce.

Les améliorations sur le lot D comprenant le cottage double 1625-1627 rue Dorgenois, contenant trois chambres de chaque côté.

Les lots C et D seront vendus séparément.

Conditions—Comptant, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. J. Daly, notaire. 10 0|0 de dépôt au moment de la vente, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Rotissoir et Bassin refrigérateur à moteur Wagner

"Wagner Moter de 9 chevaux", 1.6 foot Burns "Cylinder Roaster Cooling Pans,"

Elévateur à sceau, poulie pour flèche, soufleur, moteur électrique de Emerson, appareil électrique à couperet et tamis, et autres choses faisant partie dune manufacture complètement installée pour griller le café.

Maryland Coller Printing Co. vs Ajax Roaster Mills Co., Ltd.

No 86,510—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

LUNDI, le 19 juillet à 11 heures A. M., à l'Imported Bonded Warehouse, coin des rues Nord Peters et Canal, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre signé par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la sus-dite Cour, daté du 6 juillet 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions - Comptant.

L'installation sera offerte en bloc ou subdivisée

8 juil—8 11 18 19

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE RECEVEUR.

In re Mitchell Lionel vs Tulane Club.

No 89,255—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 30 juillet 1909, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, 930 rue Commune, il sera vendu en bloc et séparément, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 juillet 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King juge de la susdite Cour Division B maintenant absent ou empêché, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu entier du "Tulane Club", consistant en Meubles de Cuir, Piano Mathushek, Tables, Dessertes de Lits, Eventails Electriques, Statuaires, Portraits, Livres, Pendules, Gravures sur Acier, Restaurant complètement installé, Verrerie, Peintures, "Cash Register", Coffre Fort, Tables à Cartes, "Typewriter", plusieurs Tables pour le Jeu de "Pool" et Billard et aussi tous comptes-courants dudit "Tulane Club"; le tout d'après l'inventaire enregistré au bureau de Danziger & Tessier, 134 rue Carondelet.

Conditions—Comptant.

John J. Reilley, Jno. A. Casey, Avocats.
D. J. Torterich, Receveur.
11 juil—11 18 25 30

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Bon Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Slidell et de la rue Vallette.

Une des Locations de Choix à Alger.

Mme Henry Vallette, Exécutrice vs Robert McKinery, Interdit et als.

No 89,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 29 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans dans l'ancien Faubourg Gosselin, désigné par le No un dans l'ilet No huit, borné par l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson), les rues Verret, Homer et Vallette (autrefois Gosselin) ledit lot mesurant en mesure américaine, trente quatre (34) pieds quatre (4") pouces et quatre (4''') lignes de face à l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) sur une profondeur en façade à la rue Verret de cent vingt huit (128) pieds deux (2") pouces deux (2''') lignes et une profondeur de cent vingt huit (128) pieds sur la ligne qui le sépare du lot désigné par le numéro deux dudit ilet et vingt sept (27) pieds en largeur dans le fond le tout d'après deux plans de A. D'Hémécourt, daté du 18 mars 1842 et du 10 septembre 1846 déposé en l'étude de Selim Mayer, ancien notaire de cette paroisse.

Les améliorations comprenant le cottage double coin de l'avenue Slidell et de la rue Vallette, contenant six chambres, hangar sur l'accotagnure avec petite bâtisse dans le fond.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909. L'acte de vente pardevant Robert O'Conner, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de linguerie, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C. Walther, épouse de Albert Diettle.

No 89,843—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet bornée par les rues Josephine, Robineau, St-Thomas et Adèle, ledit lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, sur un plan d'arpentage dressé par Chas G. Dalile, daté du 7 juillet 1905, et mesurant vingt-six (26) pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur, sur le côté le plus près de la rue St Thomas, de cent quatre vingt dix-neuf (199') pieds onze (11") pouces et une (1''') ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Robineau de cent trente six (136') pieds onze (11") pouces et sept (7") lignes, auquel point il s'élargit soixante (60') pieds trois (3") pouces et quatre (4''') lignes, et de là à une deuxième profondeur de soixante trois (63') pieds deux (2") pouces et quatre (4''') lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre vingt six (86') pieds trois (3") pouces et quatre (4''') lignes, toutes mesures plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 883, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Roman et Prieur. Ledit lot est désigné par la lettre C, sur un devis dressé par C. Unone Lewis, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1900, a passé un acte pardevant Robt Legier, notaire, le 19 décembre 1900 et mesurant quarante trois pieds deux pouces de face à la rue Champs Elysées sur cent cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, payable en un ou deux ans après la date, avec 6 0|0 par an d'intérêt payable annuellement et toutes clauses de sécurité d'après la loi. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1909 et les frais de l'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

E. RANDOLPH GURLEY
Encanteur.

Richardson & Boulé, avocats.
11 juin—11 18 25—août 1 8 15

Jac H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Meubles de Maison.

Succession de Louisa A. Mitchell.

No 89,236—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans— Division C.

PAR JAC. H. STERN, Encanteur, MERCREDI, le 21 juillet 1909, à 11 heures A. M., à notre magasin 629, 631 rue Common, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 juillet 1909, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant

JAC H. STERN, Encanteur.
J. W. Duffy, Merrick & Lewis, avocats.
11 juil—11 18 21

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Rizzo ou Rizzo.

No 90,129 Cour Civile de District.

L'élégant Cottage Simple, 1018, rue Marigny.

JEUDI, le 15 août 1909, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci-dessus le — juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 272 borné par les rues Marigny, Rempart (autrefois Amour), St Claude (autrefois Bons Enfants) et Mandeville, mesurant en mesure française, trente cinq (35) pieds de face à la rue Marigny, sur soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. D'après un devis et certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer et ingénieur, daté du 24 octobre 1905 annexé à un acte pardevant C. G. Rabenstesch, notaire, le 6 novembre 1905 ledit lot est désigné par le numéro Quatre et est formé du fond extrême du lot original désigné par le numéro 296 et comprenant une distance de quatre-vingt-dix pieds sept pouces et neuf lignes de l'emplacement des rues Marigny et Rempart et mesurant en mesure américaine trente-sept pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny la même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces trois lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 et payer pour tous certificats et l'acte de vente pardevant Theodore Cotsonis, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

11 juil—11 18 25—août 1 8 12

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Meubles de maison et effets No 1618 Rue S. Liberté.

Succession de Fidel Haug.

No 89 545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 826 rue Union, JEUDI le 22 juillet 1909 à 10 heures a. m., au local No 1618 rue S. Liberté, à la Nouvelle-Orléans, Lne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909 rendu et signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir

Mobiliers consistant de meubles de maison et effets en le local No 1618 rue S. Liberté en cette ville, le tout complètement décrit en l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions de la vente—Comptant

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le demandeur.

11 juillet—11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 826 rue Union, — JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1er Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Villeré, Robertson et Pauline, et mesurant 46 pieds 5 pouces de face à la rue Indépendance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Indépendance et Villeré, avec un cottage double y appartenant.

2me. Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 77 pieds 6 pouces de face à la rue Indépendance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et étant composé de la moitié du lot désigné par le No Deux et tout des lots Trois et Quatre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3me. Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ilet 27, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant le coin des rues Indépendance et Robertson.

4me. Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Pauline, Indépendance et Robertson, mesurant 63 pieds de face à la rue Villeré, la même largeur dans le fond, sur 93 pieds en profondeur, entre lignes parallèles commençant à une distance de 60 pieds de la rue Pauline.

5me. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un cottage simple connu par le numéro 1208 rue Indépendance, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Urquhart, Congress et Villeré, désigné comme lot No 20 et mesurant 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 98 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance en billets dudit acquéreur, payables en un et deux ans, de la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1909, et déposer dix pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Rolla A. Tichenor, notaire.

W. R. METZLER, Encanteur.
Bureau No 241 rue Carondelet.

John D. Rix, Felix J. Dreyfous, Alfred D. Danziger, Armand Romain, Richard et Vidrine, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John T. Grout.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,244—Division E — Attendu que Mme Jimmie Couch, veuve de John T. Grout a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John T. Grout, dé cédé intestat, avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à dédu